



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.3 et 3.12

**Numéro de la demande :** 2020-1081  
**Demande :** Modifications des étiquettes des produits – Diminution de la dose d'application; nombre ou fréquence des applications; nouveau site ou nouvelle culture hôte.  
**Produit :** Fongicide agricole Allegro 500F  
**Numéro d'homologation :** 27517  
**Principe actif (p.a.) :** Fluaziname  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3239338

### But de la demande

La présente demande vise à étendre l'utilisation du fongicide agricole Allegro 500F aux cucurbitacées (groupe de cultures 9) et à réduire le nombre d'applications et les doses saisonnières sur les pommes, les cucurbitacées, les petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium et les poivrons de plein champ.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

L'utilisation du fongicide agricole Allegro 500F sur le groupe de cultures 9 (cucurbitacées), sur diverses cultures de petits fruits, sur les pommes et sur les poivrons de plein champ représente un changement dans le profil d'emploi, qui a nécessité une mise à jour des évaluations quantitatives des risques pour les personnes manipulant le produit, pour les travailleurs après application, en milieu résidentiel et pour l'évaluation du risque combiné. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Les données sur les résidus de fluaziname provenant d'essais en champ sur les courges d'été et les concombres menés aux États-Unis, y compris dans des régions de culture représentatives du Canada, ont été examinées afin d'appuyer l'extension de l'utilisation du fongicide agricole Allegro 500F du cantaloup, qui est la denrée représentative du sous-groupe de cultures 9A, à

l'ensemble du groupe de cultures des cucurbitacées (GC) 9. Le fluaziname a été appliqué à l'aide d'un équipement d'application terrestre en traitement de postlevée sur les courges d'été et les concombres à une dose saisonnière totale équivalente à ~2,3 – 3,6 fois la dose d'application proposée au Canada. Les échantillons ont été prélevés à des délais d'attente avant la récolte (DAAR) plus courts que ceux proposés (c.-à-d. 6-7 jours plutôt que 30 jours); toutefois, ce scénario est prudent car les données sur la dissipation des résidus démontrent que les résidus de fluaziname diminuent au fur et à mesure de l'augmentation des DAAR (c.-à-d. des DAAR de 6-7 jours à 34-35 jours). Des données sur les résidus déjà étudiées ont également été réévaluées pour appuyer la réduction du nombre d'applications par saison sur les pommes, les cantaloups (y compris tout le GC 9), les petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium et les poivrons de plein champ.

### Limites maximales de résidus (LMR)

La recommandation d'une LMR pour le fluaziname est fondée sur des études réalisées à partir d'essais en champ sur des courges d'été et des concombres, qui ont été examinées dans le cadre de la présente demande, ainsi que sur les documents d'orientation fournis dans le [calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Conformément à la définition des résidus applicable aux matrices végétales, une LMR de 0,07 ppm pour couvrir les résidus de fluaziname (molécule mère uniquement) dans/sur toutes les denrées du sous-groupe de cultures 9B (courges/concombres) est recommandée comme indiqué dans le tableau 1.

**Tableau 1** Résumé des données sur les essais en champ utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR) Fluaziname

Denrée	Méthode d'application/dose d'application totale (kg m.a./ha)	DAAR <sup>1</sup> (jours)	Résidus de fluaziname (ppm)		LMR fixée à l'heure actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFET <sup>2</sup>	MPEET <sup>2</sup>		
Courge d'été	1 application dirigée au sol + 4 applications foliaires par équipement d'application terrestre/ 4,37 – 4,44	6 à 7	< 0,01	0,0267	Aucune <sup>3</sup>	0,07 pour toutes les denrées du SGC 9B

Denrée	Méthode d'application/dose	DAAR <sup>1</sup> (jours)	Résidus de fluaziname (ppm)		LMR fixée à	LMR recommandée
Concombre	1 application dirigée au sol + 4 applications foliaires par équipement d'application terrestre/ 4,06 – 4,43	6 à 7	< 0,01	< 0,0132	Aucune <sup>3</sup>	

<sup>1</sup> DAAR = Délai d'attente avant récolte

<sup>2</sup> MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

<sup>3</sup> Une LMR de 0,07 ppm dans/sur les denrées du SGC 9A est actuellement établie au Canada. Elle s'aligne sur la tolérance américaine pour le GC 9.

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées dans le tableau 1 sont recommandées pour couvrir les résidus de fluaziname dans et sur toutes les denrées du sous-groupe de cultures 9B (courge/concombre). Les résidus présents dans ces denrées alimentaires aux LMR proposées ne présenteront de risque sanitaire préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### Évaluation environnementale

Les nouvelles utilisations sont conformes au profil d'emploi actuellement homologué du principe actif, le fluaziname; par conséquent, aucun risque accru pour l'environnement n'est attendu lorsque le fongicide agricole Allegro 500F est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. L'étiquette comprend les précautions environnementales requises et les mentions de danger.

### Évaluation de la valeur

Les résultats de neuf essais d'efficacité en champ sur des cucurbitacées aux États-Unis et au Canada, ainsi que des justifications scientifiques ont été présentés à l'appui des allégations relatives au fongicide agricole Allegro 500F contre le mildiou et la pourriture noire dans le groupe de cultures 9 (cucurbitacées) à une dose d'application comprise entre 0,875 et 1,75 L de produit/hectare. La répression à 0,875 L de produit/hectare et la suppression à 1,75 L de produit/hectare de l'incidence et/ou de la gravité du mildiou et de la pourriture noire ont été démontrées. Une allégation de suppression de l'alternariose sur le groupe de cultures 9 dans la même plage de doses a été étayée par des extrapolations à partir d'allégations et de justifications précédemment enregistrées. La réduction du nombre maximal d'applications annuelles du fongicide agricole Allegro 500F sur le poivron de plein champ, la pomme, plusieurs cultures de petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium et le groupe de cultures 9 a été étayée par des principes de lutte contre la résistance.

Les dommages causés aux cucurbitacées par le mildiou, la pourriture noire et l'alternariose réduisent le rendement des cultures en affaiblissant les plantes et en augmentant la sensibilité des fruits aux dommages causés par l'insolation. L'élargissement de l'homologation du fongicide agricole Allegro 500F afin d'y inclure des allégations contre ces maladies sur le groupe de cultures 9 fournira aux producteurs un produit supplémentaire pour lutter contre ces maladies et prévenir le développement de la résistance aux fongicides dans les populations d'agents pathogènes.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour étayer les modifications de l'étiquette homologuée du fongicide agricole Allegro 500F.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2686706	2012, Evaluation of fungicides for control of downy mildew on cucumber, DACO: 10.2.3.3(D)
2686707	2013, Evaluation of fungicides for control of downy mildew on cucurbits, DACO: 10.2.3.3(D)
2686708	2013, Evaluation of fungicides for control of downy mildew on cucumbers, DACO: 10.2.3.3(D)
2686709	2013, Evaluation of conventional and organic-approved fungicides for control of downy mildew on zucchini, DACO: 10.2.3.3(D)
2686710	2013, Evaluation of fluazinam for the management of downy mildew in zucchini, DACO: 10.2.3.3(D)
2686711	2001, Evaluation of fungicides and biological materials for the control of downy mildew and Microdochium blight of pumpkin, 2001, DACO: 10.2.3.3(D)
3103829	2020, Efficacy Rationale, DACO: 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
3167547	2020, Efficacy Rationale, DACO: 10.2.3.1
2686701	2014, Fluazinam: Magnitude of the Residue on Squash (Summer), DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2
2686702	2014, Fluazinam: Magnitude of the Residue on Cucumber, DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9